Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche 1 ter avenu de Lowendal, 75700 Paris 07 SP Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle **Bureau** des pôles de compétences et des établissements d'enseignement supérieur Suivi par : Jean Luc Boulet Tél. : 01.49.55.5513 - Fax : 01.49.55.52.25 Mél : jean-luc.boulet@agriculture.gouv.fr	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEPC/N2007-2063** **Date: 02 mai 2007**

Date de mise en application : immédiate
Annule et remplace :
Date limite de réponse : 15 juin 2007
Nombre d'annexe :

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les Chefs de service régionaux de la formation et du développement

Objet : Appel de candidatures pour le poste de directeur de l'Institut des régions chaudes du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro)

Bases juridiques : article 4 du décret n° 1593 du 13 décembre 2006

Résumé : ouverture à la vacance du poste de directeur de l'Institut des régions chaudes

Mots-clés : candidature, directeur, Montpellier Sup Agro

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale ; Services déconcentrés ; Etablissements publics.	Pour information :

POSTE DE
DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES REGIONS CHAUDES
DU
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES
(MONTPELLIER SUPAGRO)

CONTEXTE

Le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro), créé le 1er janvier 2007, a obtenu le statut de Grand établissement, qui le rattache à la famille des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCSP), à laquelle appartiennent notamment les universités et les écoles normales supérieures. Il est issu de la fusion de quatre établissements :

- l'Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier (Agro.M),
- le Centre d'expérimentation pédagogique (CEP) de Florac,
- le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc),
- la section des Industries agroalimentaires des régions chaudes (Siarc), précédemment rattachée à l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy.

L'organisation, le fonctionnement et les activités de Montpellier SupAgro sont présentées sur le site informatique http//www.supagro.fr

L'établissement comprend notamment en son sein un Institut des régions chaudes, dont les missions sont décrites à l'article 6 du règlement intérieur de l'établissement :

« L'Institut a pour mission de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à l'augmentation de revenus des populations rurales, à la gestion durable des ressources naturelles et au développement du secteur agro-industriel dans les Pays du Sud. Pour remplir ces missions, l'institut développe d'une part des programmes spécifiques de formation initiale et continue, d'autre part, en collaboration avec la direction des relations internationales, des missions d'ingénierie pédagogique et d'ingénierie de formation, des actions d'expertise et des actions de coopération internationale en partenariat.

« Il appartient aux équipes pédagogiques de l'Institut d'organiser les enseignements de l'ensemble des cursus en lien avec les missions énoncées ci-dessus.

« Pour remplir ses missions, l'Institut dispose d'un budget propre intégré au budget de l'établissement ; il peut bénéficier de ressources fléchées. »

L'Institut est dirigé par un directeur assisté d'un conseil d'orientation et d'un conseil interne.

Le directeur est nommé pour une durée de quatre ans par le directeur général de l'établissement sur proposition du conseil d'orientation de l'Institut.

MISSIONS

Placé sous l'autorité du directeur général, le directeur de l'Institut des régions chaudes a la responsabilité de la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue. Il veille à la bonne articulation de l'Institut avec les autres composantes de l'établissement, gère l'ensemble de ses moyens humains, matériels et financiers, et représente l'Institut auprès de ses partenaires.
Il prépare les délibérations des conseils de l'Institut.
Il a autorité sur les personnels affectés à l'Institut dans le respect de l'autonomie garantie aux enseignants-chercheurs dans l'exercice de leurs activités d'enseignement et de recherche.
Il est membre du comité de direction de Montpellier SupAgro et assiste de droit aux séances du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des enseignants de Montpellier SupAgro.
Il est appuyé par deux directeurs adjoints chargés en particulier de l'animation scientifique et pédagogique de l'Institut ainsi que des relations avec les unités mixtes de recherche auxquelles sont rattachés les enseignants-chercheurs qui lui sont affectés.

COMPETENCES ATTENDUES

Ce poste nécessite une bonne connaissance de l'enseignement supérieur et de la recherche agricoles, de la problématique de l'aide au développement dans les Pays du Sud, ainsi qu'une expérience des relations internationales. Il requiert des compétences en matière de management en environnement public et la capacité à conduire une équipe d'une quarantaine de personnes. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Ce poste d'encadrement supérieur (catégorie A+) peut être pourvu soit par mobilité d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel en fonction au ministère de l'agriculture et de la pêche, soit par détachement d'un fonctionnaire dépendant d'un autre ministère.

Les candidats devront justifier d'une dizaine d'années d'expérience professionnelle dans des domaines en relation avec le profil.

Pour tout renseignement, contacter Benoît Pradaud, IGGREF, chargé de mission auprès du directeur général : 04 99 61 30 31, benoit.pradaud@supagro.inra.fr

Les candidatures doivent être adressées au directeur général du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques. Elles comprendront un curriculum vitae détaillé du candidat, une lettre de motivation et une note d'environ cinq pages présentant le projet qu'il propose pour l'Institut (orientations, développements, innovations…) et la manière dont il entend assurer ses missions.

Après avoir auditionné les candidats admis à concourir, le conseil d'orientation de l'Institut proposera au directeur général du Centre International d'Etudes Supérieures en Sciences Agronomiques un ou plusieurs candidats susceptibles d'être nommés à la fonction de directeur de l'Institut, classés le cas échéant par ordre de mérite.

Les candidatures sont à adresser au directeur général du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro) - 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 1, avant le 15 juin 2007.

Pour le Directeur général de l'enseignement et de la recherche et par délégation
Le Sous-directeur des établissements et de la politique contractuelle

Yves SCHENFEIGEL